

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 01/06/2017

DEMANDEUR :	STIB c/o Monsieur Briec DE MEEÛS
LIEU :	Place Terdelt - Rue Guillaume Kennis, 44 - 67
OBJET :	réaménager les arrêts de bus « Kennis » et leurs abords : élargir les oreilles de trottoirs et rénover le revêtement de ces derniers, déplacer un arrêt de bus sur îlot arboré, mettre les quais aux normes, matérialiser les zones de stationnement, transformer la berme engazonnée de la place Terdelt en un parc arboré
SITUATION : AU PRAS :	en réseau de voiries
AUTRE :	dans le Plan Particulier d'Affectation du Sol approuvé par Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 13/10/2005 – îlots 349 à 356
ENQUETE :	Quartier de l'ancien cimetière
REACTIONS :	du 23 avril 2017 au 22 mai 2017
	67 dont 63 identiques

La Commission entend :

Le demandeur Madame COLLARD et Madame JEDDAOUI, Chef de projet

Les riverains ou réclamants :

- Monsieur	DELIEGE pour D.R.P	rue Armand de Roo 15	1030	BRUXELLES
- Madame	AMRANI	rue Vandebussche 7	1030	BRUXELLES
- Madame	KILANI pour les commerçants			
- Monsieur	REYE	av. des Héliotropes 31	1030	BRUXELLES
- Monsieur	ARCHER	rue Joseph Wauters 27	1030	BRUXELLES

La Commission émet l'avis suivant à huis clos :

Attendu que lors de l'enquête publique, les remarques suivantes ont été émises :

- ce projet n'est nullement une réponse à une demande citoyenne ;
- les aménagements prévus sont composés de 3 parties distinctes et pourraient être réalisés de façon indépendante ;
- la STIB propose les 3 projets alors que seuls les arrêts de bus sont de sa « compétence » ;
- l'étranglement de la voirie en haut de la rue Docteur Dejase n'est pas nécessaire pour l'installation d'un nouvel arrêt de bus ;
- le nouvel aménagement rend impossible le tourne à gauche direct en haut de la rue Docteur Dejase vers la rue Wauters, ainsi que le tourne à gauche direct venant de la rue Kennis pour descendre vers la rue Docteur Dejase ;
- ce dispositif risque d'embouteiller bien davantage le quartier et les usagers de la STIB, en attente de bus, subiraient le défilé des voitures juste devant eux, avec le supplément de danger que cela représente ;
- aucune étude d'incidence n'a été communiquée aux riverains ;
- le coût du projet pour la Commune (20.000 €) semble fortement sous estimé ;
- les espaces de convivialité sont absents du projet (bancs), ainsi que des jeux pour enfants et canisites ;
- le placement d'un ou deux ralentisseurs de vitesse ou de panneaux « vitesse limitée à 30 » seraient les bienvenus dans la rue Kennis ;
- l'utilisation de la plaine pourrait aussi servir à récupérer une partie du parking perdu à proximité du noyau commercial Dejase ;

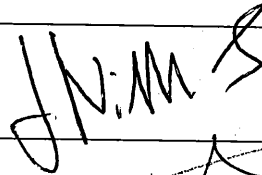
Considérant que le projet vise à réaménager les arrêts de bus « Kennis » et leurs abords : élargir les oreilles de trottoirs et rénover le revêtement de ces derniers, déplacer un arrêt de bus sur îlot arboré, mettre les quais aux normes, matérialiser les zones de stationnement, transformer la berme engazonnée de la place Terdelt en un parc arboré

AVIS REPORTE

Abstention(s) : Néant

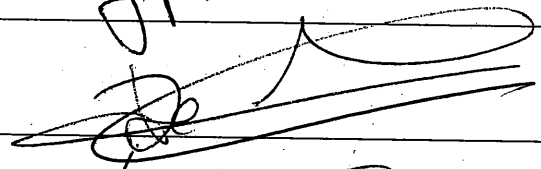
Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme

Frédéric NIMAL, Président



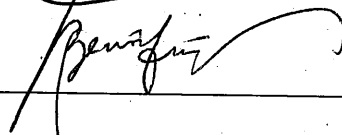
Représentant de la Commune

Eric DE LEEUW



Représentant de Bruxelles Mobilité

Benoît DUPRIEZ



Représentante de BUP-Direction de l'Urbanisme

Francisco GUILLAN



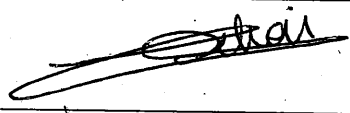
Représentant de BUP-Direction des Monuments et Sites

Harry LELIEVRE



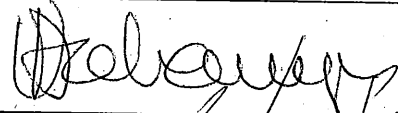
Représentante de Bruxelles Environnement

Caroline SELVAIS



Représentante de citydev.brussels

Véronique DECHAMPS



Guy VAN REEPINGEN, Secrétaire

